

BULLETIN D'INFORMATIONS MAIRIE DE GRAMONT

Septembre 2009

Chers administrés, chers amis,

J'ai le regret de vous informer que je viens de présenter ma démission en qualité de Maire de Gramont, à la préfecture du Tarn et Garonne.

Lorsque le 22 mars 2008, les membres du Conseil Municipal nouvellement élus, m'ont désigné pour devenir votre nouveau Maire, c'est avec enthousiasme que j'ai pris mes nouvelles fonctions, bien déterminé à me montrer digne de la confiance que l'on venait de me manifester.

J'ai cependant présumé de mes forces et dois reconnaître que je ne peux , pour des raisons de santé, mener à bien les charges qui m'ont été confiées.

Sachez toutefoi,s que le travail du Conseil Municipal se poursuit et que, pour ma part, c'est avec un grand plaisir que je continuerai à servir la commune en tant que conseiller municipal.

Je vous adresse mes plus vifs remerciements pour m'avoir accompagné les unes et les autres dans cette expérience et vous prie de croire en mes sentiments toujours dévoués.

Jean-Claude SUNÉ

DEMISSION DU MAIRE D'UNE COMMUNE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

(sources : Code Général des Collectivités Territoriales - partie législative)

- La démission d'un maire est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le Département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.
- le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.
- s'il y a lieu de compléter le conseil (ce qui est le cas à Gramont dans la mesure où le Conseil Municipal évolue avec 10 conseillers au lieu des 11 prévus), il est procédé à des élections complémentaires dans la quinzaine de la vacance et le nouveau maire est élu dans la quinzaine qui suit.
- quand il y a une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints.

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent rejoindre l'actuelle équipe municipale, en se présentant au poste de conseiller à pourvoir et qui fera prochainement l'objet d'élections au sein de notre commune, sont priés de se rapprocher de la Mairie pour connaître les modalités liées à une candidature.

Mairie de Gramont Bulletin municipal N°5

Silence, on tourne!

Gramont se met à l'heure du 7ème Art.

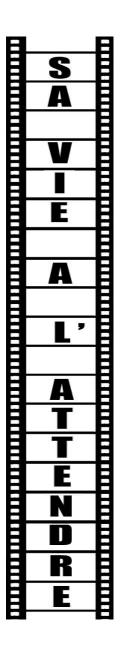
Du 10 au 15 septembre prochain nous accueillerons en effet l'équipe du tournage de *"Sa vie à l'attendre"*, deuxième court-métrage de Pierre Delorme qui vient d'obtenir des subventions de la région Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Tarn-et-Garonne, permettant la réalisation de son projet.

De son côté, la mairie de Gramont met à sa disposition la salle des fêtes pour les repas et pauses techniques de l'équipe.

A cette occasion, si l'expérience vous tente, Pierre Delorme fait appel à ceux d'entre vous qui souhaitent faire de la figuration. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le réalisateur par mail (pierredelorme12@gmail.com) ou par téléphone (06-74-39-25-75).

Ne soyez donc pas surpris de voir un peu plus d'animation que d'habitude dans nos ruelles et aux abords de nos places et monuments.

D'ores et déjà la production du film nous remercie pour l'accueil que nous lui réserverons et pour l'indulgence que nous lui manifesterons pour les désagréments que ce tournage pourrait amener dans notre quotidien.



DELIBERATIONS

Dans sa réunion du 14 mai dernier, le Conseil Municipal a décidé :

✓ de reconduire, pour 2009/2010, sa participation aux frais de transport scolaire des écoliers, collégiens et lycéens de Gramont scolarisés au sein du département et hors du département, ainsi que pour les plus grands qui poursuivent des études supérieures, mais dans le Tarn et Garonne uniquement. Ces montants seront versés directement au Département par la Commune.

Merci de vous rapprocher du Secrétariat de la mairie si vos enfants sont dans l'une des situations définies ci-dessus.

✓ de signer une nouvelle convention de services partagés avec le Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, afin de permettre à la Brigade Verte d'intervenir sur l'entretien des chemins ruraux et des chemins d'association foncière.

Mairie de Gramont Bulletin municipal N°5

SANTE ET PREVENTION

La réflexion et les initiatives dans ce domaine se poursuivent. En bref :

1 La formation aux premiers secours

Vous avez été nombreux (32 questionnaires retournés) à vous inscrire pour participer à la formation aux premiers secours et nous vous en remercions.

Trois sessions sont donc prévues qui se dérouleront, selon toute vraisemblance, dans le courant du mois d'octobre. Elles seront assurées, soit par les pompiers de LAVIT, soit par la Croix Rouge de MONTAUBAN. Compte tenu des priorités formulées à travers les questionnaires, ces formations se tiendront en semaine et en fin de semaine (vendredi soir et samedi).

Dès que les dates seront arrêtées, les personnes inscrites en seront individuellement informées.

Nous rappelons que cette formation est prise en charge par la Commune, tout comme l'achat d'un défibrillateur, dont l'utilisation sera enseignée au cours de la formation aux premiers secours.

2 - Le Plan Communal de Sauvegarde

Les idées continuent à se mettre en place pour l'élaboration de ce plan (cf. les bulletins précédents, rappelant les objectifs du P.C.V.)

Nous vous rappelons que jusqu'à présent en cas de problème lié à une catastrophe naturelle (climatique) ou non naturelle (épidémie, pollution, incident grave), l'alerte est donnée par la Préfecture du Tarn et Garonne qui contacte par téléphone le maire et ses deux premiers adjoints

Dorénavant, ces derniers relaieront l'information à l'ensemble des conseillers municipaux, qui se mettront en contact à leur tour avec les gramontois habitant dans leur secteur.

L'idée est d'informer chacun d'entre vous des difficultés annoncées, des solutions envisagées pour y remédier, des actions en cours, des comportements à adopter le cas échéant et de recenser les besoins immédiats. Avant tout, vous l'aurez compris, ce dispositif répond au souhait d'apporter à tous un peu de soutien.

Bien entendu, ce système demande un minimum de discernement, dont nous essaierons de faire preuve.

En espérant avoir le moins possible recours à ce procédé, vous pouvez consulter le plan d'ilotage conçu à cet effet, à la Mairie. Nous vous remercions de signaler toute anomalie.

3 - Intervention des pompiers

Comme nous le précisions dans le bulletin n°3, l'intervention des pompiers se fait dans l'ordre suivant : Pompiers de Lavit, Pompiers de St Clar.

Le bons sens voudrait que, compte tenu de la proximité de St Clar et d'un temps d'intervention évidemment plus court, cet ordre puisse être inversé.

En l'absence de réponse, la commune s'apprête à relancer ce dossier par l'envoi d'un courrier aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours des deux départements ainsi qu'aux préfectures. La suite dans un prochain numéro ?

Mairie de Gramont

Bulletin municipal N°5

DERNIERES INFORMATIONS

- Les enfants qui ont atteint l'âge de 16 ans **doivent se faire recenser** dans les mois qui suivent à la mairie. N'oublions pas que l'attestation de recensement qui leur sera délivrée, est indispensable dans bien des situations. Elle est en effet exigée lors du passage des diplômes, de l'inscription au permis de conduire, etc...
- Les personnes qui ont découvert un nid de frelons asiatiques sur leur propriété doivent en faire la déclaration en mairie **même s'ils l'ont détruit**. (<u>Le frelon asiatique est assez facile</u> à reconnaître : sa couleur dominante est le noir, alors que le frelon européen est jaune . Seul son anneau sur l'abdomen est jaune.)
- Le site Internet de la Mairie de Gramont bientôt « relooké » ?
 On en parle, on examine les possibilités et on vous donne toutes les infos prochainement.
- <u>Petit rappel</u>: Afin d' assurer la protection des chaussées et donc de ses utilisateurs, le nettoyage des roues des tracteurs est obligatoire à la sortie des champs pour ne pas salir la route et engager sa responsabilité en cas d'accident dû aux boues et pulpes

LA VIE A GRAMONT

Dans le cadre de la journée du Patrimoine Chantal et Emile MOLES organisent leur traditionnelle FETE DU MIEL le dimanche 20 septembre

LES AMIS DU CHATEAU	Samedi 5 septembre 2009 à 21 heures à l'Eglise: « Sethi » Trio de flûtes Pour tout renseignement, Patricia RUBY 2 06 75 38 66 04
BIEN VIVRE A GRAMONT	Dimanche 20 septembre 2009 toute la journée Vide grenier (animation et petite restauration) Renseignements et inscriptions gratuites avant le 12 septembre ☎05 63 94 03 33 ou 06 74 83 08 29
LE FOYER RURAL	Les soirées à venir seront annoncées prochainement par courrier. Pour connaître le programme des activités à venir, vous pouvez vous adresser à sa présidente Stéphanie BORDES 2.05 63 94 51 82 ou Etienne Patrice, son trésorier 2 06 75 00 88 99
GYM ET MARCH'- PLURIELLES	Mardi 22 septembre 2009 à 19 heures Reprise des activités sportives Pour tout renseignement, Patricia RUBY ☎ 06 75 38 66 04

Mairie de Gramont Bulletin municipal N°5